

Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

magazine

03 actualités

• Le transport fluvial a de l'avenir



• Un plan régional pour l'élimination des déchets

04 ensemble

Consommer l'eau du robinet pour limiter les déchets



à la une

Nanterre Plus qu'un centre de tri !

Inauguré le 27 octobre, le centre de tri du SYCTOM à Nanterre est emblématique à plus d'un titre. Retour sur un événement clé.



François Dagnaud, Président du SYCTOM ; Jacqueline Fraysse, Députée de Nanterre ; Patrick Jarry, Maire de Nanterre ; Henri Proglgio, Directeur général du groupe Véolia Environnement ; Jacques Gautier, vice-Président du Conseil général des Hauts-de-Seine ; Serge Lepeltier, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable, et Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France.

C'est une exigence de chaque instant : lorsque le SYCTOM lance un nouveau projet, une rénovation ou une création, et quel que soit le mode de traitement concerné, la haute qualité environnementale est omniprésente. Dans une logique de développement durable, la performance technologique est toujours recherchée : elle est un outil au service du citoyen, porteuse de respect de l'environnement et permettant une gestion rigoureuse

et économe des deniers publics.

Mais ce n'est pas tout : conscients de la responsabilité particulière qui leur incombe, élus et agents du SYCTOM ont à cœur de veiller à ce que chaque équipement prenne en considération son voisinage. D'où le soin particulier porté au traitement architectural, à l'intégration urbaine et logistique des équipements, à la concertation avec les acteurs locaux. Le centre de

05 décryptage

Le centre de tri de Saint-Denis



06 dossier

Budget 2005 : prévention des déchets et des pollutions





●●● Nanterre, on le sait (SYCTOM magazine n° 7), ne déroge pas à ces règles. Il est donc emblématique d'une volonté qui se retrouve dans tout équipement du Syndicat intercommunal. Mais pas uniquement...

20 ans et des perspectives claires

Emblématique, le centre de Nanterre l'est aussi d'une période marquée par la prévention en général, par l'optimisation de la valorisation matière en vue du recyclage et le recours aux transports alternatifs. Troisième centre de tri du SYCTOM dédié à la préparation des collectes sélectives pour le recyclage, il donne une nouvelle concrétisation à la volonté du SYCTOM d'accompagner et de favoriser le développement du tri. Il favorise aussi les transports alternatifs à la route, en utilisant une péniche chargée de journaux/magazines au lieu des camions (voir p. 3), un credo qui semble largement partagé, si l'on se réfère à la liste des personnalités présentes lors de l'inauguration du centre, le 27 octobre dernier : Serge Lepeltier, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable,

Nanterre en chiffres

1 BASSIN VERSANT : 14 COMMUNES

Depuis le mois de juin 2004, le centre a reçu les collectes sélectives de 13 communes du département des Hauts-de-Seine et de 3 arrondissements de Paris.

2 TONNAGES ENTRANTS DE JUIN À DÉCEMBRE : 10 651 TONNES

Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France, Jacques Gautier, premier vice-Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, Patrick Jarry, Maire de Nanterre. Comme le notait en cette occasion François Dagnaud, Président du SYCTOM, grâce à cette inauguration, le Syndicat peut se targuer, pour son vingtième anniversaire, d'être de son temps. Un aboutissement ? Une invitation, plutôt, à poursuivre le chemin, en continuant notamment à «diversifier les modes de valorisation des déchets, selon le principe de

3 TONNAGES SORTANTS DE JUIN À DÉCEMBRE : 8 849 TONNES

4 188 t de journaux/magazines chez UPM - Chapelle Darblay, 1 138 t d'emballages carton à la Papeterie de la Seine, 398 t de verre chez Samin, 363 t de gros cartons à European Paper Recycling, 133 t de bouteilles plastiques chez Valorplast, 76 t d'acier chez

Arcelor, et 49 t de briques alimentaires chez Revipac. Enfin, 2 504 tonnes de refus de tri, soit 23,5% de l'entrant, ont été dirigées vers les centres de valorisation énergétique de Saint-Ouen et d'Issy-les-Moulineaux.

4 MOYENNE D'ENTRÉES PAR JOUR DE CAMIONS AU CENTRE : 22

proximité et en maîtrisant les coûts». Avec des objectifs clairs et exigeants, le SYCTOM sait où il va.

Et demain... Trois nouveaux centres de tri des collectes sélectives vont ouvrir à l'horizon 2007. Le premier, à Sevran, sera livré fin 2006. A Issy-les-Moulineaux, au

sein d'Isséane, le suivant sera mis en service au 2nd semestre 2007. La même année, en novembre, ouvrira celui de Paris XV. Conçus dans le même esprit de qualité environnementale, architecturale, technologique, ils privilégieront également les transports alternatifs à la route.

“ Continuer à diversifier les modes de valorisation des déchets ménagers ”

François Dagnaud

baromètre

Zoom sur... les objectifs de réduction des déchets ménagers

moins
300 000 tonnes

En adoptant, en septembre dernier, son plan de prévention des déchets ménagers, le SYCTOM s'est engagé à diminuer de 300 000 tonnes par an, d'ici à cinq ans, les quantités de déchets ménagers actuellement traitées en usines d'incinération ou en centres de stockage.

La réduction des déchets est ainsi prévue :

1-Amélioration de la valorisation matière avec une baisse de :

- ◆ 120 000 tonnes grâce à la mise en œuvre de la méthanisation ;
- ◆ 65 000 tonnes grâce au développement quantitatif et qualitatif des collectes sélectives ;
- ◆ 35 000 tonnes grâce à une meilleure valorisation des objets encombrants ;

- ◆ 15 000 tonnes grâce à une progression de 50% de la valorisation en déchetteries.

2-Prévention de la production de déchets avec une baisse de :

- ◆ 65 000 tonnes grâce à des actions à tous les niveaux : réduction à la source, actions sur la consommation et détournement par le réemploi.



Grand Prix de l'environnement

Dans huit catégories, ce prix distingue les communes et intercommunalités franciliennes ayant mené des actions remarquables dans le domaine de l'environnement. Et avec le SYCTOM, partenaire de longue date, un prix «valorisation et prévention des déchets» sera décerné cette année.

PREDMA Un plan régional pour l'élimination des déchets

Le Conseil régional d'Ile-de-France a engagé, en novembre dernier, une discussion dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA). Spécificité francilienne reconnue par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, cette compétence a été confiée à la Région, qui se substitue désormais aux départements. Dans l'élaboration du plan, l'expérience des contrats «Terres vives» apparaît comme un acquis pour organiser les concertations entre les différents acteurs. Afin d'élaborer le PREDMA, la réflexion va se structurer autour de plusieurs objectifs :

- **réduire** les impacts écologiques locaux et l'empreinte écologique globale du système de valorisation des déchets, dans une perspective de réduction à la source du volume de déchets, ainsi que de réutilisation et de valorisation matière ;
- **privilégier** l'usage de la voie d'eau et du rail pour les transports des déchets ;
- **maîtriser** les coûts de traitement, notamment en optimisant la gestion des grands équipements au niveau régional ;
- **favoriser** les complémentarités entre types de déchets (ménagers, agricoles, BTP).



Chargement de balles de journaux/magazines au port du centre de tri des collectes sélectives à Nanterre.

Le transport fluvial a de l'avenir

Le SYCTOM, on le sait, souhaite promouvoir le transport fluvial. Petit tour d'horizon...

Dès 1995, les mâchefers d'Ivry-Paris XIII sont évacués par la Seine. Ainsi transportés, actuellement, jusqu'au centre de traitement YPREMA de Lagny-sur-Marne, leur «disparition» des routes permet d'éviter la circulation de plus de 17 000 camions chaque année. Mais, en ce début d'année, deux nouvelles opérations font l'actualité.

◆ A Saint-Denis, tout d'abord, le SYCTOM a décidé avec son prestataire la société Génériss une réorganisation logistique du centre de tri des objets encombrants afin d'utiliser le transport fluvial. Depuis le 1^{er} janvier, 43 000 tonnes par an d'encombrants seront évacuées par voie fluviale vers le centre de tri de Bonneuil-sur-Marne (voir Décryptage p. 5).

◆ Autre actualité : le transport, chaque semaine, de 400 tonnes de journaux/magazines par voie fluviale depuis le 20 janvier au départ du centre de tri de SITA à Gennevilliers (100 t) et du centre à Nanterre (300 t) en direction du centre UPM - Chapelle Darblay, près de Rouen, partenaire de cette initiative. Cet acheminement, d'une durée de treize heures, permet de supprimer du réseau routier 1 000 camions par an. Et le SYCTOM travaille en partenariat avec d'autres acteurs à un projet plus vaste pour l'évacuation fluviale des journaux/magazines issus de l'ensemble de ses centres de tri.

Mais le recours au transport fluvial n'est pas réservé aux centres en exploitation. Ainsi, sur le chantier du futur centre Isséane, 500 000 m³ de déblais provenant des travaux de terrassement sont en cours d'évacuation, via la Seine : la circulation

routière de 50 000 camions gros porteurs est ainsi évitée. Puis, quand viendra le temps de l'exploitation, 105 000 tonnes de mâchefers seront produites chaque année. Pour les évacuer ? Des péniches, bien sûr. Résultat : 12 000 camions en moins. Assurément, le développement durable passe par la voie fluviale.

Clin d'œil

YPREMA, société spécialisée en recyclage des mâchefers, opte également pour l'écologie industrielle, avec une initiative originale : la traction hippomobile. Une péniche - la première en France en aluminium recyclé - tractée par deux chevaux de trait assure la liaison entre une unité d'incinération et le site de maturation des mâchefers d'YPREMA à Lagny-sur-Marne. Soit un trajet de quelques centaines de mètres. Bien peu ? L'initiative permet d'éviter 1 350 trajets de camions par an...

«Stop Pub» Une large diffusion



Au titre de sa politique active de prévention et de réduction des quantités de déchets à traiter,

le SYCTOM relaie sur son territoire la campagne nationale «Stop Pub».

La diffusion de cet autocollant, à poser sur les boîtes aux lettres, a été lancée lors du Forum de prévention des déchets en octobre 2004 à Paris (voir *SYCTOM magazine* n° 7, novembre 2004). La suite des opérations consiste à assurer la plus large diffusion par le relais que constituent les 85 communes adhérentes. Les Parisiens lecteurs de *A Paris* en ont d'ores et déjà reçu un, inséré dans le numéro de novembre-décembre. Mais ils peuvent aussi, désormais, s'en procurer à l'accueil de leur mairie d'arrondissement.

La distribution de ces autocollants se poursuivra pour les communes des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis en mars et pour le Val-de-Marne et les Yvelines en avril, avec une diffusion en mairies et dans les lieux publics et, éventuellement, une distribution dans le bulletin municipal.

Prévention Consommer l'eau du robinet, c'est aussi limiter les déchets



La consommation d'eau en bouteille a été multipliée par deux en vingt ans en France. En moyenne, aujourd'hui, un Français consomme chaque année 60 bouteilles d'eau (soit près de 60% de l'eau bue à l'échelle nationale). Pourtant, avec

63 paramètres mesurés, 300 000 échantillons prélevés et analysés chaque année, l'eau du robinet en Ile-de-France figure parmi les produits alimentaires les mieux protégés. Pour le faire savoir, les actions de promotion se développent : ainsi, le SEDIF (Syndicat des eaux en Ile-de-France), qui s'est fixé pour

objectif de rassurer les consommateurs réticents, a notamment mené une campagne d'information, en novembre dernier, dans 144 communes. A l'appui, une création visuelle qui détourne les codes de l'eau en bouteille et va jusqu'à en démontrer les inconvénients. Autre action à noter, celle de la SAGEP, devenue Eau de Paris, qui a mis en place une démarche qualité depuis le début des années 90 pour la ville de Paris.

Moins de bouteilles, moins de déchets. Avec un objectif complémentaire en faveur du développement durable, le SYCTOM entend également promouvoir la consommation d'eau du robinet : agir en ce sens auprès des consom-



“La France se place en seconde position juste derrière l'Italie comme pays consommateur d'eau en bouteille plastique”

mateurs figure parmi les actions prévues par le plan de prévention en vue de «choisir les produits les moins polluants». En l'occurrence, l'objectif consiste à diminuer les quantités de plastiques générées. Et, donc, les quantités à traiter... Pour y parvenir, ses partenaires locaux (communes et intercommunalités adhérentes, syndicats primaires) apparaissent comme des relais de premier ordre auprès des consommateurs. A l'automne dernier, le SITOM 93 a ouvert la voie en lançant une opération de sensibilisation et a consacré sa lettre d'information n° 7 (www.sitom93.fr) à ce thème. Le propos du SITOM 93 pourrait se résumer en ces mots : «Boire l'eau du robinet est un geste simple et naturel qui ne produit aucun déchet». Le Syndicat y donne notamment à voir des perspectives éloquentes : en réduisant de 10% la consommation estimée de bouteilles d'eau par les 1 300 000 habitants de Seine-Saint-Denis (soit 15 600 m³, de bouteilles d'eau non compressées par an), on éviterait chaque année la circulation de 624 camions-bennes de 25 m³ sur les routes de Seine-Saint-Denis et d'une vingtaine de gros porteurs nécessaires au transport des bouteilles triées vers la filière de recyclage. Le SITOM 93 veut proposer une boîte à idées (réserve argumentaire) permettant notamment aux bulletins municipaux des communes de Seine-Saint-Denis de réaliser des articles informatifs et de soutien à la consommation d'eau du robinet. 2005 rimerà avec prévention et action.

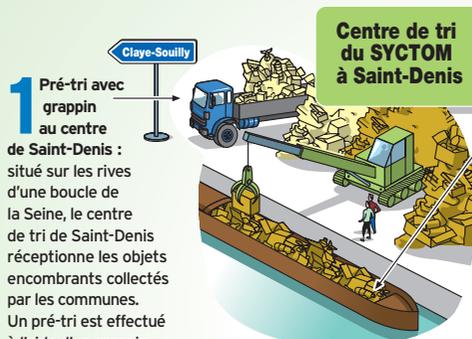


Centre de tri de Saint-Denis : 70% des encombrants transportés par voie fluviale

Soucieux de réduire les nuisances liées au traitement des déchets, le SYCTOM privilégie en toute occasion les transports alternatifs à la route. C'est le cas au centre de tri à Saint-Denis, où le transport des encombrants s'opère maintenant par la voie fluviale pour 70% des tonnages reçus. Ce nouveau mode d'organisation du centre, associant le transport fluvial à une amélioration sensible du taux de valorisation, constitue une première étape dans une démarche globale de modernisation et d'optimisation conduite en partenariat avec les villes de Saint-Denis, de L'Île-Saint-Denis et la communauté d'agglomération Plaine Commune.

à noter

Au centre de Saint-Denis est assuré un pré-tri pour les encombrants de 17 communes et de 5 arrondissements parisiens. Il a une capacité de 60 000 tonnes par an. Le transport fluvial permet de supprimer annuellement environ 2 500 évacuations routières.



1 Pré-tri avec grappin au centre de Saint-Denis : situé sur les rives d'une boucle de la Seine, le centre de tri de Saint-Denis réceptionne les objets encombrants collectés par les communes. Un pré-tri est effectué à l'aide d'un grappin afin de séparer les objets valorisables des «refus de tri». Ces derniers sont dirigés par voie routière vers le centre d'enfouissement technique de Claye-Souilly.

Centre de tri du SYCTOM à Saint-Denis

2 Péniche en chargement : depuis le 1^{er} janvier, une fois ce pré-tri effectué, les encombrants valorisables sont chargés sur une péniche (d'une capacité moyenne de 140 tonnes), et partent par voie fluviale vers le centre de tri privé de Bonneuil-sur-Marne, choisi par le SYCTOM, bien sûr, pour les taux de valorisation annoncés, mais aussi pour sa capacité à mettre en œuvre le transport fluvial des déchets à trier. Trois péniches assurent les rotations entre les deux sites.

3 Péniche en navigation et déchargement : le trajet d'une péniche dure de 4 à 5 heures (trois écluses doivent être franchies). Le déchargement de la péniche dure près de 4 heures. Les matériaux réceptionnés à Bonneuil seront triés sur place par type de matériau, avant d'être dirigés vers les filières de recyclage adaptées. A signaler : les gravats triés (8 000 à 10 000 tonnes par an) seront évacués du centre par barge également.

Centre de tri de Bonneuil-sur-Marne



Questions-Réponses

Qu'est-ce qu'une déchetterie ?

C'est un lieu de transit aménagé pour le dépôt sélectif des déchets encombrants et des déchets ménagers spéciaux ou toxiques par les particuliers, en vue d'un recyclage ou d'une élimination par des filières spécialisées. Le SYCTOM dispose de trois déchetteries. Une à Romainville, une à Saint-Denis et une au centre d'Ivry-Paris XIII.

Quels matériaux y sont réceptionnés ?

- a - Déchets encombrants.**
- b - Electroménager,** plastiques, cartons, journaux/magazines, déchets de jardin, bois, gravats, ferrailles...
- c - Déchets ménagers spéciaux ou toxiques :** huiles, solvants, peintures, batteries.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Dans le cas du SYCTOM, l'accès des déchetteries est strictement réservé aux particuliers résidant dans une des 85 communes adhérentes. Il suffira à l'utilisateur de présenter un justificatif de domicile, une pièce d'identité et la carte grise du véhicule, qui devra être soit à son nom, soit au nom d'une société de location.

QR

à noter

Les déchetteries du SYCTOM de l'agglomération parisienne n'accueillent ni les déchets des commerçants, des artisans et des entreprises, ni les véhicules de plus de 1,90 mètre de hauteur.



François Dagnaud, Président du SYCTOM ; Jacques Gautier, vice-Président et Président du SYELOM ; Malik Salemkour, Directeur de cabinet du Président ; Michel Camy-Peyret, Directeur général des Services ; et Alain Rouault, vice-Président et Président du SITOM 93.

Budget 2005 : prévention des déchets et des pollutions

Le budget primitif pour 2005 s'élève à 436 millions d'euros, dont 257 millions en fonctionnement et 179 millions en investissements. Il est marqué par des améliorations environnementales majeures et un effort significatif pour contenir les dépenses.

Adopté à l'unanimité lors de la réunion du Comité du 8 décembre 2004, le budget primitif 2005 du SYCTOM intègre les évolutions liées à la mise en œuvre du plan de prévention. Avec comme objectifs prioritaires l'augmentation et la diversification des capacités de traitement de déchets, ainsi que la diminution des impacts environnementaux, par exemple grâce au développement des transports alternatifs et, notamment, du transport fluvial. Côté fonction-

nement, il s'attache à contenir les dépenses et à accroître les recettes autres que la redevance. Par ailleurs, il anticipe la période transitoire - après l'arrêt, fin 2005, de l'activité d'incinération à Issy I et jusqu'à la mise en service d'Isséane -, durant laquelle le SYCTOM aura à faire face à des obligations financières accrues, tout en permettant la poursuite du programme d'investissements pour la réalisation de nouveaux équipements et l'amélioration de l'existant.

Des dépenses de fonctionnement contenues

S'appuyant sur des indicateurs de tonnages réactualisés, le budget colle au plus près des résultats attendus du plan de prévention, et notamment une prévision de développement très significatif des collectes sélectives (+ 10%). Toutefois, les charges de la collecte sélective (46 millions d'euros) et du traitement des déchets sont stabilisées, notamment grâce aux marchés d'exploitation qui

"Dans son budget 2005, le SYCTOM anticipe ses charges exceptionnelles en 2006 et 2007, tout en poursuivant son programme d'investissements et en contenant les dépenses de fonctionnement."

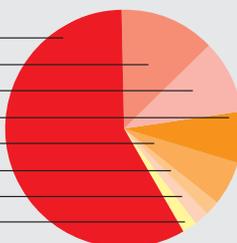
ont été négociés ou renouvelés à la baisse : moins 2 millions d'euros par an pour le centre de tri d'Ivry, moins 1,7 million d'euros par an pour le stockage des déchets toxiques, par exemple. En outre, le budget prévoit une poursuite de la diminution des mises en décharge. Enfin, la gestion optimisée de la dette réduit la charge des annuités supportées. Les charges d'exploitation des centres d'incinération avec valorisation énergétique, de tri et d'enfouissement représentent la majeure partie des dépenses de fonctionnement (67%), les frais financiers (7%), les frais de structure (4%) ou de personnel (2%). Les subventions versées aux communes pour les collectes sélectives sont, quant à elles, maintenues, et représentent 7% des dépenses.

Une optimisation des recettes liées au tri et à la valorisation

Conformément à l'engagement pris, l'augmentation de la redevance versée par les communes reste limitée à 6%. Les recettes d'exploitation liées à la vente des produits du tri sont en augmentation. Une prévision qui s'explique, notamment, par la hausse attendue des tonnages valorisés grâce à la mise en place d'un deuxième jour de collecte sélective à Paris, accompagnée d'une amélioration globale de la qualité du tri. En outre, d'une part, le SYCTOM a obtenu la majoration des prix de reprise des journaux/magazines ; d'autre part, grâce à l'atteinte des seuils de qualité de tri requis, il bénéficiera d'une majoration du soutien d'Eco-Emballages.

Perspectives 2005 : 180 millions d'euros Quels investissements pour quels projets ?

Centre de tri et de valorisation énergétique Isséane	58%
Centres de valorisation énergétique de Saint-Ouen et d'Ivry	13%
Remboursement capital de la dette	10%
Centres de tri de Sevran et Paris XV	7%
Centre de transfert d'Issy I	6%
Autres opérations financières	2%
Autres dépenses d'équipement	2%
Projets de méthanisation	2%



Centre de tri et de valorisation énergétique

Isséane à Issy-les-Moulineaux :

104 400 000 € d'investissements sont consacrés à la poursuite des travaux de construction du nouveau centre sis quai Roosevelt, dont la mise en service est prévue au second semestre 2007, avec une capacité de tri de 55 000 tonnes/an et de valorisation énergétique de 460 000 tonnes/an.

Centres de valorisation énergétique de Saint-Ouen et d'Ivry :

23 400 000 € d'investissements financent l'achèvement de l'amélioration des traitements de fumées, qui sera terminée fin 2005.

Centre de transfert d'Issy I :

10 800 000 € d'investissements sont dédiés à l'aménagement d'un centre de transfert qui entrera en service après l'arrêt de l'activité d'incinération (fin décembre 2005) jusqu'à la mise en service d'Isséane.

Les installations comprendront notamment un dispositif de traitement des odeurs.

Centres de tri de Sevran et Paris XV :

12 600 000 € d'investissements financent une partie des acquisitions foncières et le lancement des travaux de construction des deux nouveaux centres de tri, dont la mise en service est prévue fin 2006 pour Sevran (capacité de 10 000 tonnes/an) et fin 2007 pour Paris XV (capacité de 12 000 tonnes/an).

Projets de méthanisation :

3 600 000 € d'investissements permettent de réaliser une acquisition foncière et de lancer les études visant à la réalisation de deux unités de méthanisation d'une capacité globale de 215 000 tonnes par an. Deux sites sont à l'étude, à Romainville et au Blanc-Mesnil. Cette nouvelle filière devrait être opérationnelle à l'horizon 2007.

Les prévisions 2005

> Sur 150 000 tonnes de collectes sélectives (journaux/magazines et emballages ménagers) à collecter,

- 55 000 tonnes de journaux/magazines,
- 47 000 tonnes d'acier,
- 13 700 tonnes de carton,
- 7 500 tonnes de plastique,
- 2 700 tonnes d'aluminium seront vendues, soit un taux de valorisation attendu de plus de 80% des déchets reçus dans les centres de tri.

> Sur 188 000 tonnes d'objets encombrants collectés,

- 47 000 tonnes seront valorisées.

> Sur 59 800 tonnes collectées dans les trois déchetteries du SYCTOM,

- 38 900 seront valorisées.

> Sur les 2 276 000 tonnes d'ordures résiduelles et refus de tri,

- 1 890 000 seront traitées par incinération avec valorisation énergétique dans les trois unités du SYCTOM,
- 126 000 dans des centres privés,
- 260 000 seront enfouies.

Enfin, les autres sources de recettes proviennent de la valorisation énergétique : le produit de la vente de vapeur et d'électricité issue du centre de traitement d'Issy-les-Moulineaux sera en 2005 directement perçu par le Syndicat. Par ailleurs, l'essentiel des recettes issues de la valorisation énergétique sera désormais garanti, le SYCTOM ayant conclu avec la CPCU un accord pluriannuel fixant l'évolution du prix de vente de la vapeur.

lisser dans le temps la hausse des dépenses d'exploitation attendue en 2006-2007. En effet, le SYCTOM prévoit à Issy I un surcoût de gestion annuel de plus de 30 millions d'euros, correspondant, notamment,

aux aménagements du centre de transfert, aux coûts logistiques des transferts vers les centres de traitement, ainsi qu'aux prestations d'incinération et d'enfouissement extérieures.

"Il s'agit de prévisions réalistes, mais il convient de poursuivre les efforts pour garantir ces résultats. L'implication de chacun reste plus que jamais nécessaire, notamment en matière de prévention."

Issy I : anticipation de la phase transitoire

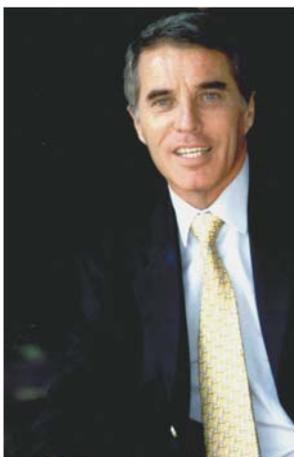
La conjugaison de l'augmentation des recettes depuis 2001 et de la stabilisation des charges permet d'inscrire au budget une provision de 21 millions d'euros afin de

Construction du centre de tri et de valorisation énergétique Isséane à Issy-les-Moulineaux.



Jacques Gautier, Maire de Garches, membre du SYELOM*

“Nous voulons arriver à réduire les volumes d’ordures ménagères”



Quel est le rôle du SYELOM dans la chaîne du traitement des déchets ? Systèmes de collecte et modes de traitement des déchets étant intimement liés, le SYELOM est l’interface naturelle entre les communes - ou les communautés d’agglomération - des Hauts-de-Seine et le SYCTOM. Son rôle est de relayer les préoccupations des élus locaux auprès du SYCTOM et inversement, afin que l’ensemble des partenaires impliqués à des étapes différentes dans la chaîne des déchets tienne compte des contraintes des

uns et des autres, et qu’ils harmonisent ainsi leurs décisions. En outre, le SYELOM représente la bonne échelle de territoire pour faciliter la concertation locale et, donc, les solutions de proximité, avec à la clé une meilleure économie de l’ensemble de la chaîne du traitement des déchets.

Quels sont les défis majeurs communs au SYELOM et au SYCTOM pour les prochaines années ?

Nous voulons arriver à réduire les volumes d’ordures ménagères incinérées ou mises en décharge. Cela suppose un travail en amont pour inciter les communes à développer la collecte sélective. Nous nous y employons depuis des années, avec des partenaires tels qu’Eco-Emballages. Parallèlement, nous recherchons les moyens de valoriser tout ce qui peut l’être, en tentant de développer de nouvelles filières avec l’appui de l’Ademe et des industriels concernés.

Dans cet esprit, quels gisements faut-il traiter en priorité ? Nous souhaitons développer la collecte sélective des «déchets verts», des papiers de bureau et des objets encombrants. S’agissant des

premiers, nous réfléchissons aux moyens de mettre en place la filière compostage avec l’appui des communes, tout en favorisant le compostage individuel, solution la plus satisfaisante au plan écologique. Quant aux papiers de bureau, s’ils ne sont pas mêlés aux journaux/magazines, ils sont plus faciles à valoriser, d’autant que le tonnage cumulé des communes adhérentes peut atteindre un niveau intéressant pour un industriel. Enfin, il existe un potentiel de valorisation important avec les déchets encombrants, à condition qu’ils puissent être triés en amont. Le Comité a décidé de lancer une étude pour l’implantation d’un véritable réseau de proximité de déchetteries. Au-delà, nous nous intéressons à des filières innovantes, telle que la valorisation des déchets toxiques et la filière des D3E (déchets d’équipements électriques et électroniques). Reste que, pour progresser dans ces domaines, comme dans la réduction des déchets à la source, nous avons besoin de mesures réellement incitatives auprès du monde industriel et de la grande distribution, et donc du soutien des pouvoirs publics.

* La communauté d’agglomération Cœur de Seine, dont est membre la commune de Garches, étant en cours d’adhésion au SYELOM et au SYCTOM, Jacques Gautier n’occupe provisoirement plus ses fonctions de Président du SYELOM et de vice-Président du SYCTOM.

Une vitrine pour la prévention des déchets

France Nature Environnement a mis en ligne, fin 2004, www.preventiondechets.fr, le premier site Internet français entièrement dédié à la prévention des déchets. Le site, réalisé avec le soutien d’Eco-Emballages, se positionne comme un lieu d’échange d’expériences.

Cure de jouvence pour le site sycitom-isseane.com

Deux ans après son lancement, le site Internet consacré au projet Isséane entame une seconde vie.



Paris XV : réunion du jury

Début mars aura lieu la désignation du ou des lauréats du concours de maîtrise d’œuvre pour la construction du centre de tri de Paris XV par un jury présidé par François Dagnaud et composé, notamment, d’élus du SYCTOM, de M. Galy Dejean, Maire du XV^e arrondissement, et d’adjoints au maire de Paris, dont Anne Hidalgo. Le Comité du SYCTOM se réunira ensuite le 6 avril, et délibérera sur l’attribution du marché de maîtrise d’œuvre.

Salon de la nouvelle ville

La 9^e édition du Salon de la nouvelle ville se déroulera dans le cadre des Assises de l’AMIF du 19 au 21 avril au Parc floral de Paris.

“Le SYELOM veut continuer à soutenir la politique du SYCTOM pour valoriser tout ce qui peut l’être en amont, tout en aidant les communes à optimiser les collectes dont elles ont la charge”

Syctom
magazine

Internet : www.sycitom-paris.fr

SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l’agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Michel Camy-Peyret, Malik Salemkour - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Cécile Jean, Jérôme Picaud - Crédits photos : SYCTOM de l’Agglomération parisienne, Erwann Le Gars, Rossignol, la Générale des Eaux, le SEDIF - Conception réalisation Ce document a été imprimé sur papier recyclé Cyclus-ISSN 1769-8782

Des idées à partager

... Des informations, des actions et des manifestations que vous avez mises en œuvre en matière d’environnement. Faites-nous part de vos suggestions et nous les publierons dans ce magazine. Contact : Cécile Jean, tél. : 01 40 13 17 06 e-mail : cecilejean@sycitom-paris.fr